

Communiqués

Cascade de Salles-la-Source : l'État condamné une 2^e fois

Sous ce titre, le collectif « Ranimons la cascade » communique :

« C'était un jugement très attendu par « Ranimons la cascade ! ». Il a été rendu le 17 mars dernier. L'État est une nouvelle fois condamné : le Tribunal Administratif de Toulouse donne un mois à la préfecture de l'Aveyron pour communiquer à notre association une pièce essentielle du dossier que nous réclamions vainement depuis deux ans et demi. Précisons, sans entrer dans des considérations techniques extrêmement complexes, qu'il s'agit du dossier de fin de concession de la microcentrale hydroélectrique. Conformément à une procédure constamment masquée dans cette inénarrable affaire, l'exploitant devait l'avoir remis à l'Administration au plus tard le 31 décembre 2002 (...)

Pour mémoire, l'État (via cette fois le Ministère de l'Environnement) avait déjà été condamné en septembre 2013 à Paris pour avoir refusé de nous fournir d'autres pièces essentielles du dossier. Il lui avait fallu neuf mois après ce jugement pour finir par reconnaître qu'en réalité il ne possédait pas les originaux de ces fameuses pièces. Il reconnaissait ainsi implicitement que celles-ci ne pouvaient être que des faux en écriture... Une faute gravissime. « Ranimons la cascade ! » s'est vu contrainte de la signaler au Procureur de la République de l'Aveyron, sans réaction de sa part jusqu'à présent. Pas plus que nos autres alertes, à propos de fraude fiscale en particulier.

Et pendant ce temps, les turbines tournent. Mais nous avons de la patience. Que personne ne s'y trompe : rien, ni de près ni de loin, n'est réglé à Salles-la-Source. Plus que jamais, restons mobilisés ».